



Saint Nazaire-en-  
Royans

Votre magazine

Hiver 2024



## LE BILLET DU MAIRE Les adieux du billet du maire...

Volontairement irrévérencieux et provocateur, j'aime à bousculer le politiquement correct pour interloquer les gens. Manifester un mécontentement, partagé par certains, sur le déclassement de la France suite à l'inconséquence de nos responsables politiques, tous partis politiques confondus, depuis les années 70, contribue à sensibiliser les moins alertes. Je comprends que cette manière de procéder déplaît et n'en prend pas ombrage. Cependant si ces billets d'humeur ont fait rire certains d'entre vous, suscité incompréhension ou questionnement, alors ils ont pleinement joué leur rôle. Ni plus, ni moins. On fait toujours plaisir au moins une fois, soit en arrivant, soit en partant...

Je profiterai de ce dernier billet pour remercier les habitants qui nous ont élus, nous ont fait confiance et nous ont permis de lutter contre un projet de carrière à but non lucratif pour la commune ! Nous avons rempli notre mission et aussi coché bon nombre de cases des propositions électorales faites en 2020. Avoir été le Maire du village aura été un privilège et un honneur tout autant qu'un sacrifice sur de nombreux points de ma vie personnelle... Je précise toutefois n'avoir aucun regret concernant mon engagement sur ce mandat pour notre commune. Nous nous retrouverons pour le bilan de clôture de fin de mandat, à moins que d'ici là Monarcron ne dissolve les communes de France et de Navarre...

Le billet du maire, billet d'humeur ou billet d'humour noir ayant fait son temps, il cédera la place à un article traitant d'un sujet municipal... traité de manière sarcastique ?



### **Le quartier du château Laurent, un projet urbanistiquement raté dans ses articulations**

Au départ était le parc du Château Laurent, abritant la demeure de l'industriel Léon Laurent au début du siècle (environ 1900). Sur ce parc, plusieurs plantations remarquables sont encore présentes : les grands cèdres, l'allée des tilleuls, le bosquet des grands hêtres et un alignement en virgules de platanes.

A un moment, le parc a été morcelé, la MGEN a utilisé le château pour un centre de vacances et construit des préfabriqués dans les années 70 pour héberger des colonies de vacances. C'est aussi entre 1950 et 1965 (carte IGN) que la virgule de platanes est plantée.

Une partie du parc a été municipale et a accueilli des infrastructures de sport telles que des terrains de tennis entre 2006 et 2010. Un grand mur de séparation a été construit entre cet espace privé MGEN et cet espace public municipal.

Puis la municipalité a cédé en 2014 des terrains à SDH afin qu'il construise des maisons individuelles et un immeuble en petit collectif (16 logements) qui ne verra pas le jour. Afin de préserver les platanes, ayant alors plus de 50 ans, et qui seront élagués très fortement à cette occasion, la municipalité les a inscrits au PLU en tant qu'arbres remarquables. De ce fait, ne pouvant les couper, SDH les a parqués dans une bande de 3 mètres de large, ce qui ne permet pas la circulation autour des arbres, ni leur entretien aisé.

Puis la municipalité de l'époque a fait l'erreur d'accepter des permis de construire avec des maisons construites quasiment sous le houppier des platanes, ce qui génère des déconvenues classiques de type feuilles remplissant les gouttières, humidité sous le feuillage de l'arbre : c'est grâce à l'évapotranspiration que les arbres nous rafraichissent en été.

Début 2020, la municipalité a accepté de la part de SDH une rétrocession à l'euro symbolique des parties communes d'accès : rue du château mais aussi les espaces verts incluant les platanes. La municipalité doit donc gérer depuis 2020 l'élagage des platanes dont les habitants trouvent qu'ils sont trop près des maisons, alors qu'en réalité, c'est le projet d'urbanisation de cet espace qui a été conduit en dépit du bon sens sans respecter les contraintes environnementales existantes ! Cette situation illustre à elle seule toute la difficulté des situations conduites sur des délais longs : « alors, on va les élaguer ces satanés platanes ?! »



## La Forêt du Serpent Rouge - Association loi 1901

Les années précédentes, du bois mort issu du nettoyage sanitaire des arbres du parc du Château Laurent a été coupé (en dimension de 1 mètre ou 1,5 mètre) par les agents du service technique et mis à disposition des habitants qui voulaient en récupérer comme bois de chauffage.

Cette année, en plus des arbres qui n'ont pas pu être conservés suite aux travaux sur la place Poitevine, deux arbres de grande taille ont été cassés lors d'épisodes de tempête. Un hêtre durant l'hiver 2023 et un chêne durant l'été 2024. En tombant, ces deux grands arbres ont eux-mêmes abimé chêne, acacia et marronnier... Le démontage et l'abattage de ces deux grands arbres cassés ont été confiés à un élagueur professionnel.

En raison du volume de bois important à traiter, ne pouvant commodément être fait sur place, et n'étant pas du ressort du service technique, une association loi 1901 « La Forêt du Serpent Rouge » a été missionnée pour évacuer le bois, le couper et le mettre à la vente à prix coûtant.

Un article sera publié dans le bulletin municipal du printemps 2025 pour communiquer sur le prix de vente à prix coûtant et les modalités de livraison du bois.

Les essences de bois qui seront mises à la vente en mélange sont majoritairement chêne et hêtre, puis platane mais aussi acacia, marronnier, catalpa, cèdre... Ce bois devra être laissé séché avant d'être brûlé.

Le bois sera coupé et fendu en bûches de 25 cm environ. La vente sera réservée aux habitants du village, à jour de leurs factures municipales.

Afin d'avoir une idée du nombre de personnes intéressées, vous pouvez vous signaler dès à présent auprès du secrétariat à l'adresse mail : [secretariat@mairie-st-nazaire-en-royans.fr](mailto:secretariat@mairie-st-nazaire-en-royans.fr) ceci SANS AUCUN engagement futur.





## *Travaux chemin des Rivaux*



## *Travaux d'aménagement à la salle des fêtes*





## *Règles de stationnement sur 2 places*



## *Vidéoprotection : une seconde réunion publique*



« Jeudi 21 novembre, les membres de l'association Graff en Vallée Raphaël Peretti et Vincent Renault présentaient le bilan du festival Rur'Art qui a eu lieu cet été sur les communes de Saint Nazaire en Royans et de Saint Jean en Royans à L'Artsolite. Le bilan des réalisations est bien sûr très positif avec le parcours artistique d'une vingtaine d'œuvre à Saint Nazaire en Royans et par l'organisation d'ateliers et d'une expo vente sur le site de L'Artsolite à Saint Jean en Royans,

Le bilan financier réalisé a été revu à la baisse mais reste positif pour une première édition. Les artistes ont été défrayés de leur venue ce qui était l'engagement principal de l'association. La faisabilité de l'événement a été rendu possible par des dons (cagnottes en lignes), subventions, par un soutien logistique dont l'hébergement des artistes par la mairie de Saint Nazaire en Royans, et par le partenariat avec L'Artsolite.

Pour l'année prochaine une 2ème édition se prépare avec de nouvelles pistes de partenariats avec la MGEN, les écoles et les associations du territoire. »





## Vos informations pratiques

### Vos contacts mairie

Les élus, le maire, les adjoints et les responsables de commissions reçoivent sur rendez-vous.



Tél. 04 75 48 40 63



Fax : 04 75 48 44 32



E-mail : [secrétariat@mairie-st-nazaire-en-royans.fr](mailto:secrétariat@mairie-st-nazaire-en-royans.fr)



Site : [www.saint-nazaire-en-royans.com](http://www.saint-nazaire-en-royans.com)



Horaires secrétariat :

- Lundi , mercredi et jeudi de 8h30 à 12h
- Mardi après-midi de 14h à 17h

### Vos contacts tourisme

Gîtes municipaux : 04 75 48 40 63

Camping Côté Vercors : 06 02 35 66 20

Office de Tourisme, Espace R&V, Aqueduc :  
04 75 48 22 54

Bateau à roue : 04 76 64 43 42

Grotte de Thaïs : 04 75 48 45 76

### St Nazaire-en-Royans - Votre magazine

Edition : commune de St Nazaire en Royans

Directeur de la publication : Rémi Saudax

Responsable de la publication : Mathilde Berthet

Mise en page : Anne Fleur Roche

Crédit Photo : Mairie, Dominique Gimelle

Impression : Mairie / Tirage : 450 Exemplaires



## Communication

La municipalité dispose de 3 moyens principaux pour communiquer avec les habitants :

1. le bulletin municipal qui est distribué par courrier 4 fois dans l'année
2. le site internet sur lequel sont disponibles principalement les informations institutionnelles et d'autres informations mises au fil de l'eau
3. PanneauPocket qui est une application permettant de recevoir directement sur son smartphone les informations : une fois cette application installée, un avertissement vous signale les nouvelles informations mises en ligne par la commune.

Mairie :



Accès au site de la mairie

Panneau  
Pocket :



Suivez l'actu